

# charte de **déontologie**



sonatel



# sommaire

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Message du directeur général | 4  |
| Nos valeurs                  | 6  |
| Mission et ambition          | 10 |
| Principes d'action           | 14 |
| Comportements individuels    | 22 |



# mot du DG

La principale caractéristique de Sonatel est de s'être appuyée depuis sa création sur un ensemble de valeurs et de principes d'action, pour assurer son développement au profit des parties prenantes : ses clients, ses actionnaires, ses collaborateurs, les collectivités et les autorités des pays où nous opérons.

Le groupe Orange souhaite se doter d'une approche de compliance intégrée permettant de renforcer sa démarche et de se protéger contre les risques réglementaires, juridiques, financiers et de réputation.

Cette orientation répond à la volonté du groupe de construire le monde numérique de demain dans un environnement sain. Nous adoptons une approche proactive de la compliance afin de protéger nos employés, nos clients et notre activité.

La compliance est une culture, un engagement et un voyage continu au travers duquel nous renforçons la confiance de nos actionnaires et la durabilité de notre société.

Etant donné le poids de nos activités dans l'économie, notre responsabilité doit dépasser le champ de l'entreprise et s'étendre à la société toute entière.

Ces principes d'actions et de comportement sont fondés sur le respect, l'intégrité, l'esprit d'équipe et la qualité du service rendu à nos clients..

Cette responsabilité sociétale concerne nos relations avec :

- Nos clients à qui nous devons proposer avec honnêteté et considération des offres et un service de qualité.
- Nos collaborateurs envers qui nous sommes respectueux et à qui nous donnons du sens à leur vie professionnelle.
- Nos actionnaires qui nous ont fait confiance et à qui nous devons assurer une juste rémunération de leur investissement.
- Les autorités des pays où nous sommes implantés et dont nous devons appuyer les politiques d'aménagement du territoire.
- Les partenaires sociaux : relations qui doivent être marquées par l'honnêteté et la transparence
- Nos fournisseurs qui doivent épouser nos valeurs, que nous devons traiter en partenaires dans une relation gagnant-gagnant et auprès de qui notre intégrité ne devra jamais être prise à défaut.
- Nos concurrents que nous devons chercher à dépasser dans le cadre d'une concurrence saine et loyale, et non pas à détruire.

Sékou DRAMÉ





---

# les valeurs

---

Les 8 valeurs fortes qui unissent nos hommes et nos femmes constituent les fondamentaux de notre mode de gouvernance. Elles constituent un viatique dans notre recherche de l'excellence et de la performance :

### audace :

nous osons penser et agir différemment.

nous challengeons les situations avec pertinences et regardons loin devant.

nous donnons de la couleur à nos façons de faire.

### proximité :

nous donnons de l'attention aux autres, et sommes toujours à l'écoute.

nos réponses sont adaptées aux besoins de chacun.

nous aimons réussir et partager les succès.

### dynamisme :

notre énergie est constructive et tournée vers l'avenir.

nous nous appuyons sur nos forces pour repousser nos limites.

notre enthousiasme et notre optimisme sont communicatifs.

### simplicité :

nous sommes directs et francs et utilisons un langage aisément accessible à tous.

nous nous efforçons de simplifier le complexe.

nous dégageons l'essentiel et nous nous y tenons.

### confiance :

nous créons des relations transparentes et durables.

nos paroles et nos actes sont cohérents.

nous sommes disponibles pour agir à tout moment.

### transparence :

nous sommes ouverts et expliquons nos choix.

nous avons comme principe de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit.

nous partageons spontanément.

### innovation :

nous valorisons l'imagination dans tous les domaines et favorisons la créativité.

nous voulons être les premiers au bon moment.

### responsabilité :

nous respectons nos valeurs et assumons nos engagements auprès de nos clients, de nos partenaires et de chacun.

nous développons des actions et des comportements éthiques.

nous sommes chacun acteur de la réussite de chacun





---

# mission et ambition

---



# la mission

## Notre mission ?

En tant qu'opérateur intégré de télécommunication, notre mission est de :  
« Faciliter la vie des populations et des organisations en leur offrant des services de communication et d'échanges adaptés »

Sonatel entend ainsi satisfaire les attentes présentes et futures de toutes les parties prenantes : Clients, Actionnaires, Fournisseurs, Partenaires privés et publics, Etat, etc.

# l'ambition

## Notre ambition ?

« Faire préférer Orange »



---

# les principes d'action du groupe Sonatel

---



## à l'égard de ses clients

Sonatel fonde sa réussite sur la qualité de ses produits et services et sur la satisfaction de ses clients.

Attentive à leurs besoins et à leurs attentes, elle évalue et améliore constamment ses produits et services, sa technologie et ses méthodes. Sa démarche de qualité et d'innovation, au service de ses clients, est au cœur de la conception et de la commercialisation de ses produits et services. Elle tient compte fortement des exigences de sécurité et de santé publique.

## à l'égard de ses actionnaires

Sonatel suscite la confiance de ses actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité de leur investissement. Elle s'attache à leur fournir régulièrement une information intelligible, pertinente et fiable et se met à leur écoute. Elle veille au respect scrupuleux des réglementations boursières et des principes du gouvernement d'entreprise



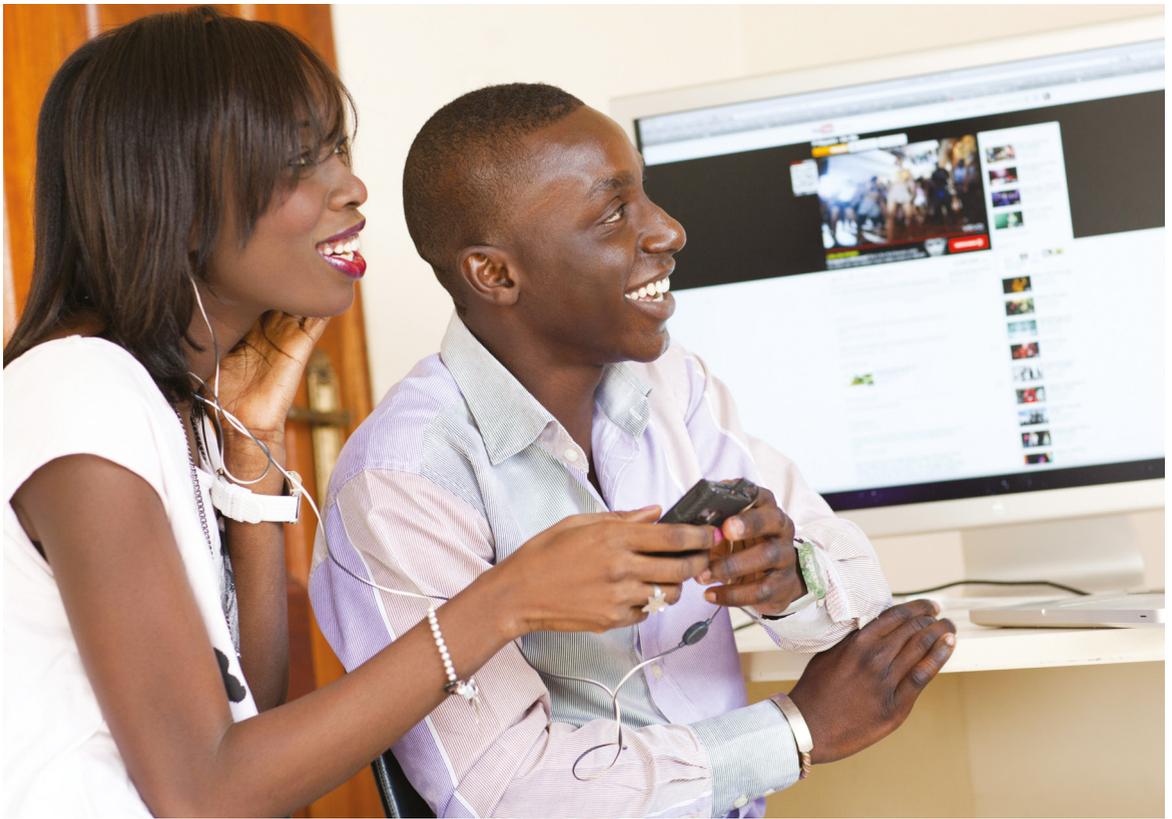
## à l'égard de ses fournisseurs

En vue de faire bénéficier ses clients du meilleur niveau de prestations, Sonatel établit des relations de confiance et de loyauté avec ses fournisseurs dans la recherche permanente d'accords gagnant - gagnant. Elle attend d'eux qu'ils respectent des principes équivalents à ceux de cette charte.

## à l'égard de ses concurrents

Sonatel cherche à surpasser ses concurrents par des moyens honnêtes et légaux et par la qualité de ses produits et services. Elle adhère au principe fondamental d'une concurrence saine et loyale, facteur de croissance et d'innovation.





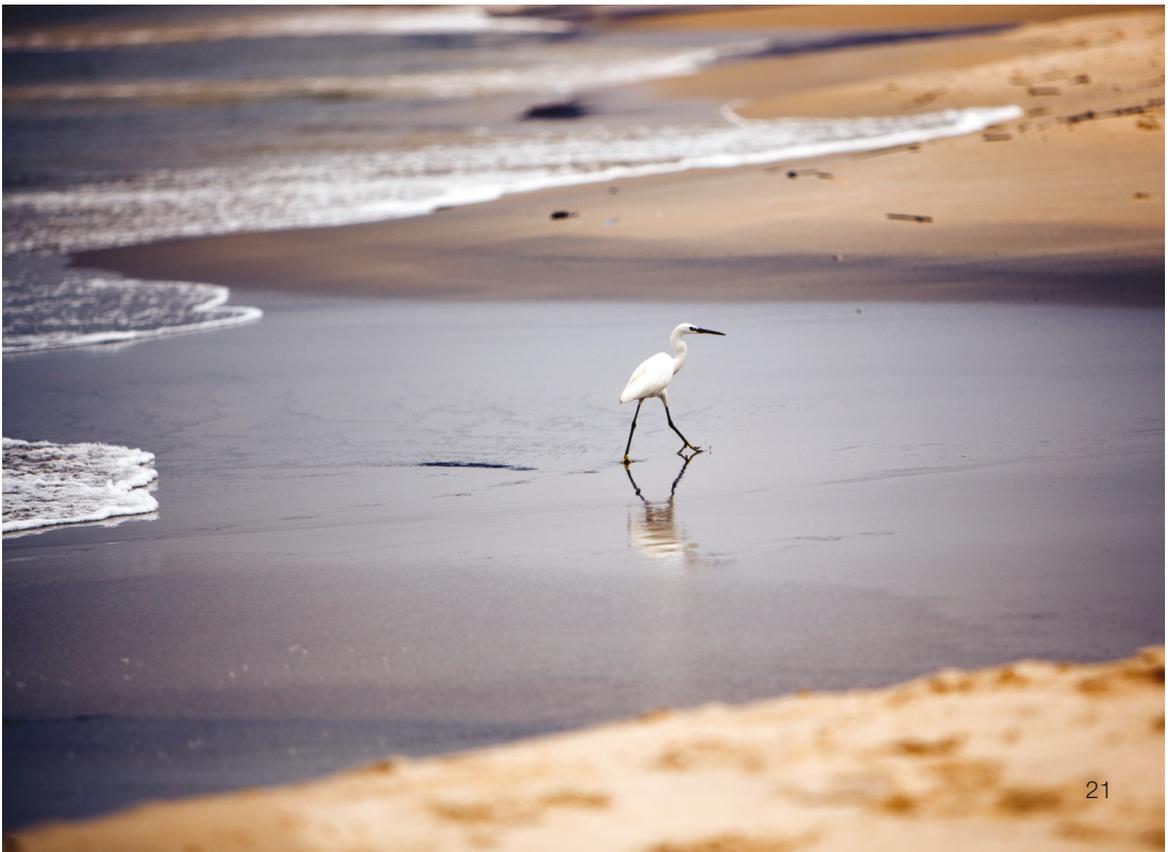
## à l'égard de ses collaborateurs

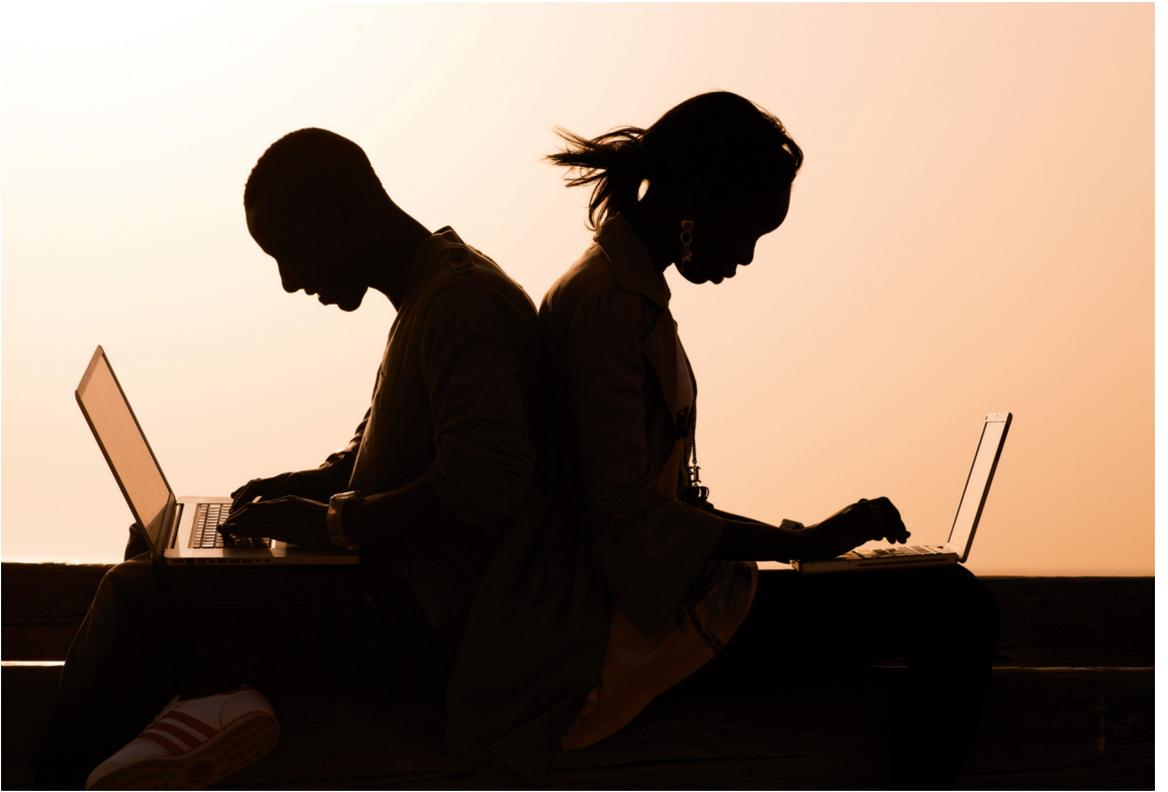
Sonatel est confiante dans la loyauté et l'intégrité, la motivation et le sens de l'initiative et des responsabilités de ses collaborateurs. Elle s'attache à leur assurer un environnement de travail sain et sûr, et à favoriser le développement de leurs qualités professionnelles et de leurs responsabilités individuelles, ainsi que le développement de l'intelligence collective, de l'esprit partenarial et d'innovation. Sonatel met en place, en fonction des besoins du groupe et de ses composantes, des équipes qui reflètent la diversité des cultures et des compétences. Elle ne tolère aucune forme de discrimination, en particulier à l'embauche ou dans le déroulement de la vie professionnelle.

Sonatel interdit toute forme de chantage et de harcèlement du fait d'un collaborateur à l'égard d'un pair ou de toute autre personne travaillant avec Sonatel. Sonatel s'assure de l'existence, dans chacune des composantes du groupe, de dispositifs qui permettent le signalement par un collaborateur, d'infractions ou de fraudes dont il aurait connaissance, et le traitement approprié et diligent de ce signalement.

## à l'égard de l'environnement et des pays où le groupe opère

Sonatel agit en respectant les environnements naturels et les cultures des pays dans lesquels elle opère. Consciente de ses responsabilités, elle s'emploie à maîtriser ses consommations d'énergie et de matière, et intègre les préoccupations environnementales dans ses activités. Se plaçant à la pointe de l'innovation, elle produit l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, au service du développement durable, et contribue à l'essor des collectivités au sein desquelles elle est présente. Elle respecte les lois et règlements applicables et entend que ses collaborateurs s'y conforment. Toute entité du groupe chargée d'une mission d'intérêt général ou de service universel, s'engage à déployer les moyens nécessaires pour assumer cette mission. Sonatel s'abstient de financer des partis politiques ou des associations dont l'objet est essentiellement politique. Sonatel rejette la corruption.





---

# les principes de comportements individuels

---



## rapport avec les clients et les fournisseurs

Chaque collaborateur devra veiller scrupuleusement au respect des principes de loyauté, d'intégrité et d'objectivité dans ses relations avec les clients et les fournisseurs. Il s'interdit de solliciter des paiements de facilitation et d'accepter des cadeaux ou des avantages qui ont une valeur économique significative. Il s'abstient de toute action irrégulière et de toute participation à des actes de corruption.

Chaque collaborateur qui négocie un contrat avec des tiers, prend les mesures appropriées pour garantir l'exactitude des informations qu'il leur transmet, et pour s'assurer, avant d'engager Sonatel ou ses structures, de la pertinence de tous les aspects (techniques, commerciaux, juridiques, etc.) du contrat.

## primauté des principes et des valeurs : dispositions générales

Chaque administrateur ou collaborateur qui aurait connaissance d'infractions ou de fraudes commises au détriment du groupe ou de ses entités, se doit d'alerter, son supérieur hiérarchique ou via l'adresse électronique [Remontees-ethique@orange-sonatel.com](mailto:Remontees-ethique@orange-sonatel.com).





## protection des actifs du groupe

Chaque collaborateur devra veiller à la protection et au respect de la propriété intellectuelle de tous les projets et savoir-faire de toute nature du groupe Sonatel. Chaque administrateur ou collaborateur devra veiller à l'usage approprié des ressources du groupe et à la préservation de ses actifs. Il devra éviter tout gaspillage et tout abus. Les moyens mis à sa disposition devront être utilisés judicieusement pour le bon exercice de sa mission dans le respect de l'intérêt du groupe et des règles applicables.

S'il a accès dans le cadre professionnel ou fortuitement à une information confidentielle, il prend toute précaution utile en vue de préserver cette confidentialité. Cette obligation subsiste pour tout collaborateur après son départ du groupe et pour tout administrateur après la fin de son mandat.

## Information Confidentielle

Tout document de Sonatel de portée stratégique et renfermant des informations confidentielles liées à l'activité de Sonatel devra être conservé minutieusement et tenu à l'écart de toute personne non habilitée. Les données y afférentes doivent être protégées contre toute forme de divulgation ou d'utilisation non autorisée.

## Sécurité des Systèmes d'information et des réseaux

La sécurité informatique et des réseaux constitue pour Sonatel un outil de haute portée stratégique et une source d'avantage concurrentiel. A cet égard toute forme de menace réelle ou potentielle à l'encontre du patrimoine de Sonatel devra être contrée. Le personnel de Sonatel doit dans le cas d'espèce se conformer en particulier aux directives de Sécurité Informatique en vigueur.

## Propriété Intellectuelle

Toutes les formes de propriété intellectuelle, en l'occurrence les inventions et les œuvres conçues ou mises au point pendant ou après les heures de travail dans le cadre d'un emploi à Sonatel, ou pour le compte de Sonatel, appartiennent à juste titre à celle-ci.

## Données à caractère personnel

Chaque administrateur ou collaborateur devra veiller au respect de l'obligation légale de la sonatel de protéger les données personnelles qu'elle recueille de ses clients, de ses fournisseurs et de ses salariés.

Ces données doivent être protégées contre toute forme de divulgation ou d'utilisation non autorisée.

La loi définit la donnée personnelle comme étant : « toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, culturelle, sociale ou économique.



# le conflit d'intérêt

Le conflit d'intérêt naît à partir du moment où le collaborateur ou l'administrateur se trouve confronté à des situations dans lesquelles son intérêt personnel ou celui des personnes physiques ou morales auxquelles il est lié, ou dont il est proche, est contraire à l'intérêt des entités du groupe. Devant une telle éventualité, la personne devra en toute loyauté prendre ses responsabilités et informer sa hiérarchie ou le Directeur des Ressources Humaines. Exemples de conflits d'intérêt :

- Détenir des actions ou des parts dans l'entreprise fournisseur
- Liens de parenté
- Ancien employeur (ou futur)



## déontologie boursière

Chaque administrateur ou collaborateur qui a connaissance d'une information privilégiée doit la tenir confidentielle, au sein du groupe Sonatel et à l'égard de toute personne dont l'activité ou la mission ne requiert pas la connaissance de cette information. Il est interdit à tout initié de réaliser ou de permettre, sciemment ou non, directement ou par personne interposée, ou de recommander, toute opération sur le marché ou hors marché ayant pour objet cet instrument financier avant que le public ait eu connaissance de cette information.

Toute violation de cette interdiction peut entraîner la mise en jeu de la responsabilité individuelle de cette personne, qui pourrait encourir des sanctions administratives, disciplinaires voire pénales.